



Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20250410-AR2025-09-AI
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

Arrêté portant délégation de signature à la Directrice Générale des Services
AP 2025/09

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° AP-RH 2025/037 portant détachement de Mme Lucie BULTEL dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Considérant que Mme Lucie BULTEL occupe, au grade d'attaché, les fonctions de directeur général des services et que, à ce titre, elle remplit les conditions statutaires et occupe les fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature,

Considérant que, dans un souci d'une bonne administration des affaires communales, il convient d'accorder à Mme Lucie BULTEL une délégation de signature, en complément des délégations délivrées aux élus municipaux pour le mandat 2020/2026,

ARRÊTONS

Article 1 : À compter du 1^{er} Avril 2025, Mme Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, reçoit délégation de signature dans le domaine listé ci-après, sous notre surveillance et notre responsabilité et ce jusqu'à ce qu'elle soit rapportée ou abrogée.

Article 2 : Dans le domaine de la commande publique et des achats, Mme Lucie BULTEL reçoit délégation de signature pour signer les marchés d'un montant inférieur à 200 € HT, lesquels ne feront pas l'objet d'une décision administrative, mais d'un bon de commande.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché, publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée, et une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer ainsi qu'au comptable.

Fait en Mairie de Wizernes,
Le 10 Avril 2025

Le Maire

Pierre EVRARD



Notifié à l'intéressée le :

11 avril 2025

Publié le :

28 avril 2025